



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL - RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

Sélection d'un consultant individuel en vue du renforcement du Prélèvement Communautaire (PC) de la CEDEAO

Référence n° 2-ECW-/VP-DBT/CL/01-1 1/ne

1. La Commission de la CEDEAO entend utiliser une partie de son budget pour financer le contrat d'un particulier pour renforcera la stratégie de mobilisation du Prélèvement Communautaire (PC) de la CEDEAO.
2. L'objectif général de ce service de conseil est d'évaluer les conditions, les structures et le fonctionnement du PC, d'identifier les faiblesses et de lever les contraintes qui pèsent sur la pleine application de l'Acte additionnel et la gestion efficace des ressources nécessaires au financement des programmes et activités de la Communauté. L'étude doit également formuler des recommandations permettant de remédier à ces faiblesses et de renforcer les conditions de mobilisation des produits du PC. (Voir plus d'informations sur les objectifs inclus dans les termes de références de cette mission).
3. Les services à fournir par les Consultants (« les Services ») prendront en considération les livrables énumérés au paragraphe 4 ci-dessous. La mission dure jusqu'à trois (3) mois à compter de la date de signature du contrat.
4. Devoirs et responsabilités des consultants : Les tâches du titulaire comprennent les suivantes :
 - Évaluer le niveau de conformité aux dispositions du PC par les Etats membres, identifier les causes de non-conformité et formuler des recommandations qui conduiront à la pleine conformité aux dispositions;
 - Comparer les différents modes opératoires mis en place au niveau des Etats, la collecte, le versement du produit du Prélèvement par les Etats membres et faire des propositions en vue d'une pleine conformité aux dispositions du dispositif ;
 - Évaluer la fiabilité des informations du PC et leur transmission en temps utile ;
 - Procéder à l'évaluation du système de suivi de la mise en œuvre du mécanisme du prélèvement par les Etats membres et les autres structures impliquées, et formuler des recommandations pour un suivi régulier et efficace afin de renforcer les contrôles et la supervision des conditions et modalités d'application du Protocole ;
 - Évaluer les structures et le personnel impliqués dans le suivi du Protocole à la Commission et faire des recommandations afin d'améliorer la gestion du PC ;
 - Passer en revue le système d'allocation, de transfert et de distribution des produits et la gestion des fonds excédentaires, et faire des recommandations pour une gestion efficace des produits ;
 - Faire part de toute question susceptible de surgir au cours de l'étude et pouvant avoir un impact significatif sur la mise en œuvre du PC.
5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services. **Les consultants intéressés doivent fournir des informations montrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés.** *Les demandeurs doivent satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :*

Qualifications

- Être Titulaire d'une maîtrise en économie option gestion des affaires ou d'un diplôme équivalent.

Expérience

- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la finance ou de la gestion ;
- Avoir une compréhension des méthodes de financement des institutions internationales ;
- La connaissance du fonctionnement du mécanisme de prélèvement communautaire sera un atout.
- Posséder des compétences analytiques et une aptitude à traiter des questions de gestion financière ;

Langue

- Avoir une maîtrise de la communication écrite et orale dans l'une des langues officielles de la CEDEAO, à savoir le français, l'anglais ou le portugais avec une connaissance pratique de l'une des deux autres.

NB : La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article **117 du Code des marchés de la CEDEAO révisé sur « la fraude et la corruption »**, qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à ce service de conseil, en vertu de **l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

6. La sélection du consultant se fera conformément aux critères *de sélection des consultants individuels* énoncés dans les Lignes directrices à l'intention des consultants. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la Division des achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures de travail, c'est-à-dire du lundi au **vendredi, de 9h00 à 17h00 (GMT +1)**.

Courriel : sbangoura@ecowas.int, avec copie à : ikkamara@ecowas.int; mathera@ecowas.int; neremie@ecowas.int; mazikiwe@ecowas.int;

7. Les manifestations d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doivent être soumises dans des enveloppes scellées portant la mention « **Sélection d'un consultant individuel pour renforcer le Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PC)** », au plus tard le **jeudi 24 novembre 2022 à 11h00 (GMT+1, heure nigériane)** à l'adresse ci-dessous :

**Département des services internes,
Division des achats,
Premier (1er) étage du siège de la Commission de la CEDEAO,
Parcelle 101, croissant Yakubu Gowon, district d'Asokoro,
P. M. B. 401
Abuja, NIGÉRIA**

Veillez noter que les soumissions électroniques sont également ACCEPTÉES et doivent être envoyées aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus au paragraphe 6.

Commissaire aux services internes